

Les 169 cibles relatives aux 17 ODD, définies au niveau des Nations unies, concernent l'ensemble des Etats et ne sont donc pas spécifiques à un pays ou une région. Un travail de « traduction » de ces cibles est donc nécessaire pour que les Etats et régions puissent se les approprier et les appliquer dans leur contexte spécifique. Pour que ces cibles soient concrètes et mesurables et engagent ainsi davantage les pouvoirs publics, il est recommandé qu'elles soient déclinées en objectifs chiffrés établis à un horizon temporel précis, en l'occurrence 2030.

De tels objectifs chiffrés manquaient à la Wallonie, notamment pour évaluer les progrès de la Région pour atteindre les ODD au moyen des indicateurs de suivi établis depuis 2017 (cf. chapitre 4).

Depuis l'adoption de la deuxième SWDD, des recommandations ont été formulées en ce sens, tant au niveau national que régional.

D'une part, le besoin de se définir des objectifs chiffrés fait partie des recommandations issues du rapport de la Cour des Comptes faisant suite à l'examen de l'état de préparation de toutes les entités belges à la mise en œuvre, au suivi et au rapportage concernant les ODD. Des manquements relatifs à la deuxième SWDD y sont formulés, à savoir le manque de transposition des 17 ODD dans le contexte wallon et le fait que des objectifs additionnels n'étaient pas définis pour les ODD qui n'étaient peu ou pas suffisamment couverts par les politiques wallonnes existantes.

D'autre part, le Bilan wallon des progrès vers les Objectifs de développement durable (cf. chapitre 4), adopté le 12 mars 2020 par le Gouvernement wallon, contient aussi une série de recommandations formulées par une dizaine d'experts académiques visant à améliorer la mise en œuvre et le suivi des ODD en Wallonie. Le premier axe de ces recommandations visait à donner un cap plus clair à la Wallonie pour la mise en œuvre des ODD, à travers les deux actions suivantes :

- Inscrire les 17 ODD dans une vision wallonne à laquelle raccrocher les indicateurs;
- Définir pour la Wallonie des objectifs chiffrés liées aux ODD.

Les experts justifiaient ces propositions par le constat que les 17 ODD et leurs cibles n'étaient, au moment de l'établissement du Bilan des progrès 2020, pas suffisamment traduits à l'échelle de la Wallonie et qu'il existait très peu d'objectifs chiffrés liés aux ODD au niveau de la Région.

Pour répondre à cette préoccupation, la Direction du Développement durable du SPW, en collaboration avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), a mandaté l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD) pour mener une étude visant à proposer des objectifs chiffrés relatifs aux ODD, pour les cibles qui ressortent des compétences de la Wallonie et qui sont considérées comme prioritaires pour la Région.

Le déroulement de cette étude, tout au long de l'année 2021, a été suivi de près par un comité d'accompagnement composé de représentants de l'ensemble des Ministres wallons, pour discuter et valider les différentes étapes du processus.

Elle a donné lieu à l'établissement de **89 objectifs chiffrés** relatifs à **61 cibles considérées comme prioritaires** pour la Wallonie.

Ces objectifs sont associés à des indicateurs afin de pouvoir suivre leur évolution dans le temps de manière régulière (moyennant l'actualisation des données, qui n'est pas toujours annuelle selon les indicateurs).

Les objectifs chiffrés établis pour la Wallonie sont issus de différentes sources :

- soit, ils sont directement repris de l'intitulé de la cible définie au niveau des Nations Unies, celle-ci étant spécifique, mesurable et temporellement définie (4 objectifs);
- soit, ils reprennent des objectifs chiffrés déjà définis dans des engagements internationaux ou nationaux, dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024 ou dans des stratégies et plans wallons (64 objectifs);
- soit, ils résultent de nouvelles propositions issues de l'étude, suite à un travail de benchmarking dans des régions similaires à la Wallonie ou de consultations d'experts au sein des administrations publiques wallonnes (21 objectifs).

Ces objectifs fixent un cap clair à la Wallonie à moyen terme (2030) et dotent ainsi la Région d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD dans l'ensemble de ses compétences.

Méthodologie pour établir les objectifs chiffrés

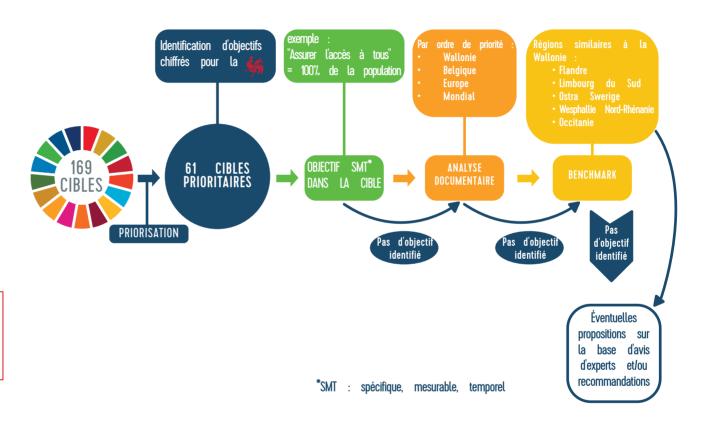


Tableau 1 : Objectifs chiffrés



- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété. à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes. des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées



des raisons financières

D'ici à 2030, la part des Wallon, ne.s exposé, e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit au moins diminuer de moitié, soit passer de 26,5% en 2015 à 13,25%

Intitulé

Nouvel objectif issu de

Nouvel objectif issu de

l'analyse wallonne

Part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Part des ménages wallons déclarant avoir

dû postposer des soins de santé pour

- D'ici à 2030, la part des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières doit tendre vers 0%
- D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services. à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit doit tendre vers 0%

Part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit

- D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui est 4 en situation de fracture numérique doit tendre vers 0%
- Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne

l'analyse wallonne

- Part de la population wallonne qui est en situation de fracture numérique
- D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui consomme 5 Nouvel objectif issu de la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes doit tendre vers 100%
- D'ici à 2030, la part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires doit tendre vers 0%, ce qui signifie que les personnes détiennent des revenus suffisants pour avoir accès à une nourriture saine, nutritive et suffisante et ne doivent en conséquence plus bénéficier des banques alimentaires
- Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne

l'analyse wallonne

la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes

Part de la population wallonne qui consomme

Part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires

- D'ici à 2030, la part de la population wallonne en situation d'obésité est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état d'obésité de la population wallonne était de 18%
- de Prévention et Promotion de la Santé - Horizon 2030

Part de la population wallonne en situation d'obésité

- D'ici à 2030, la part de la population wallonne en surpoids est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état de surpoids de la population wallonne était de 51.8%
- de Prévention et Promotion de la Santé - Horizon 2030

Part de la population wallonne en surpoids

- 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires. en particulier les femmes. les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs. y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants. au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
- 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être



10

- D'ici à 2030, le evenu agricole familial est supérieur au seuil de pauvreté, et ce pour chaque année
- 9 Nouvel objectif issu de Revenu agricole familial et revenu du l'analyse wallonne seuil de pauvreté en Wallonie

D'ici de la 30%	à 2030, Wallonie	la part occupée	de par	la superfi l'agriculture	icie agricole biologique	utile doit at	totale teindre

- D'ici à 2030, le nombre d'exploitations agricoles sous contrôle 11 Plan Bio 2030 officiel bio en Wallonie est de 4720
- D'ici à 2030, le nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques sous contrôle officiel bio est de 1490
- D'ici à 2030, les effectifs de femelles reproductrices actives 13 des races locales menacées sont les suivants : Blanc-Bleu Mixte : 7 500

Pie-rouge de l'Est : 7 500 Mouton laitier belge : 10 000

Mouton Entre-Sambre et Meuse : 10 000

Mouton Ardennais Tacheté : 10 000 Mouton Ardennais Roux : 10 0000

Mouton Mergelland : 10 000

Plan	Bio	2030	Proportion de sur la super	rficie agric	cole total	e walloi	nne
			(SAU sous	contrôle	bio/SAU	totale	%)
p.I	D.I	2020	AL I II I	1. 11. 11	+ 1		A.I.

Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio en Wallonie

Nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques sous contrôle officiel bio en Wallonie

Effectifs de femelles reproductrices actives des races locales menacées (blanc-bleu mixte, pie-rouge de l'Est, mouton laitier belge, mouton Entre-Sambre et Meuse), mouton Ardennais Tacheté, mouton Ardennais Roux, mouton Mergelland, cheval de trait ardennais)

Cheval Cheval			5 000			

- D'ici à 2030, réduire de 1,5% la mortalité prématurée par 14 maladies cardio-vasculaires, cancer, diabète ou maladies respiratoires chroniques
- D'ici à 2030, réduire le taux annuel actuel de décès par 15 suicide de 10%, soit 1.7%
- D'ici à 2030, favoriser et promouvoir la bonne santé mentale 16 pour atteindre une proportion de personnes avec un taux optimal de vitalité à plus de 15% de la population

- Horizon 2030

Fiche technique pour

la PAC 2021-2027 (à

Gouvernement wallon)

par le

approuver

Plan de Prévention de Promotion de la Santé Région wallonne - Horizon 2030

Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030

Plan de Prévention de Décès prématurés dus aux maladies chroniques Promotion de la Santé pour 100,000 habitants en Wallonie

Taux annuel de décès par suicide en

Taux optimal de vitalité (part de la population wallonne avec un niveau d'énergie vital optimal)



000	Ciple Ciple ONI		Objectify the Mallonie	Miner de confeculo	Source of the collectife	SUN INGICATE OF COLOR
	3.5 Renforcer la prévention et de substances psychoactives, et d'alcool	le traitement de l'abus D'i notamment de stupéfiants tal	ici à 2030, contribuer à réduire d'au moins bagique chez les adultes et les jeunes	2%, la cessation 17	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Part de la population wallonne de plus de 15 ans qui fume quotidiennement
		co 15	ici à 2030, réduire la part de la popu nsommation nocive d'alcool, c'est-à-dire la ans et plus qui consomme de l'alcool 8%	a population de	Plan de Prévention de Promotion de la Santé – Horizon 2030	Part de la population wallonne de 15 ans et plus qui consomme de l'alcool tous les jours
	3.6 D'ici à 2020, diminuer mondiale le nombre de dus à des accidents d	décès et de blessures du	ici à 2030, réduire à 100 le nombre d us à des accidents de la route et d'ici ne « vision zéro »		Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Nombre de décès annuels dus à des accidents de la route en Wallonie
	3.7 D'ici à 2030, assurer l' services de soins de sante y compris à des fins d' d'information et d'éducation, de la santé procréative programmes nationaux	é sexuelle et procréative, un de planification familiale, de et la prise en compte	ici à 2030, la part de la population e accessibilité en transport en commun planning familial doit tendre vers 1004	ı à un centre	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part de la population wallonne ayant une accessibilité en transport en commun à un centre de planning familial (à définir)
	3.8 Faire en sorte que chacun sanitaire universelle, con contre les risques finan à des services de san et à des médicaments sûrs, efficaces, de qualité	nprenant une protection an: ciers et donnant accès no té essentiels de qualité et vaccins essentiels	ici à 2030, la part de la population s et plus dans une situation de besoins e n satisfaits pour raisons financières doit	n soins médicaux	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part de la population wallonne de 16 ans et plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières
	3.9 D'ici à 2030, réduire no décès et de maladies chimiques dangereuses, à contamination de l'air, de	dus à des substances col la pollution et à la µg	ici à 2030, la part de la population ncentration moyenne annuelle de PM2,5 /m³ doit tendre vers 23%, et tendre v 50	supérieure à 10	une pollution zéro pour	Part de la population wallonne soumise à une concentration moyenne annuelle de PM2,5 supérieure à 10 μg/m³
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	4.3 D'ici à 2030, faire en et les hommes aient conditions d'égalité à un professionnel ou tertiaire, de qualité et d'un coût	tous accès dans des à enseignement technique, ou v compris universitaire.	ici à 2030, au moins 47 % des adult 64 ans devraient avoir participé à une f non formelle) au cours des 12 dern partir de 2022)	ormation (formelle	Cadre pour l'éducation et la formation 2030 delaCommissionEuropéenne	Taux de participation à l'apprentissage et à la formation en Wallonie pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)
	4.4 D'ici à 2030, augmenter co de jeunes et d'adultes dis notamment techniques et pr à l'emploi, à l'obtention à l'entrepreneuriat	sposant des compétences, qui rofessionnelles, nécessaires qui	ici à 2030, la part de la population act e ses compétences numériques sont suffi rspectives de carrière doit atteindre 1009	isantes pour ses	Stratégie Digital Wallonia	Part de la population active wallonne qui considère que ses compétences numériques sont suffisantes pour ses perspectives de carrière

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les Part du public accompagné à une MIRE D'ici à 2030, conduire 75% du public accompagné par une 25 Plan de Sortie de la sexes dans le domaine de l'éducation et assurer Mission d'Insertion Régionale à l'Emploi (MIRE) à l'emploi Pauvreté qui trouve un emploi l'égalité d'accès des personnes vulnérables, v compris les personnes handicapées, les autochtones D'ici à 2030, l'écart entre le taux d'emploi des peu diplômés Taux d'emploi des diplômés de l'enseignement Nouvel objectif issu de et les enfants en situation vulnérable, à tous supérieur et taux d'emploi des peu et le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur l'analyse wallonne les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle doit tendre vers 0%, ce qui signifie qu'ils aient le même diplômés en Wallonie accès à l'emploi 5.1 Mettre fin. dans le monde entier, à toutes D'ici à 2030, le taux d'emploi des femmes est le même 27 Nouvel objectif issu de Ecart entre le taux d'emploi des hommes les formes de discrimination à l'égard des femmes que celui des hommes, et ce pour chaque année, ce qui l'analyse wallonne et le taux d'emploi des femmes en Ø signifie que l'écart existant (7% en 2021) doit atteindre 0% D'ici à 2030, le pourcentage de femmes diplômées des 28 Plan Genre 2020-2024 Pourcentage de femmes diplômées des filières STEM aura augmenté de 50% par rapport à 2020 filières STEM en Fédération Wallonie-Bruxelles (c'est-à-dire devra atteindre 37,5%), suite à une valorisation des carrières scientifiques, mathématiques, technologiques et de l'ingénierie 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie D'ici à 2030, la part des plaintes pour coups et blessures 29 Intitulé de la cible Part des plaintes pour coups et blessures privée toutes les formes de violence faite aux volontaires concernant des situations de violence conjugale volontaires en Wallonie concernant des femmes et aux filles, y compris la traite et doit tendre vers 0% situations de violence conjugale l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation 5.5 Garantir la participation entière et effective des D'ici à 2030, la part des femmes dans le management 30 Déclaration de Politique Pourcentage de femmes dans le management femmes et leur accès en toute égalité aux du Service Public de Wallonie doit atteindre 50% Régionale Wallonne du Service Public de Wallonie fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et Part de femmes dans l'administration D'ici à 2030, la part des femmes dans l'administration 31 Déclaration de Politique publique Régionale Wallonne publique (SPW et UAP confondus) publique doit atteindre 50% Part des hommes et de femmes avant D'ici à 2030, assurer la mixité des jurys de sélection 32 Déclaration de Politique participé en tant que membres des et de recrutement du Service Public de Wallonie Régionale Wallonne iurvs d'examen du SPW D'ici à 2030, la part des femmes dirigeantes et cadres 33 Nouvel objectif issu de Part des femmes managers en Wallonie supérieures doit atteindre 50% l'analyse wallonne

Q

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

l'eau n'augmente pas au-delà de l'inflation

Contrat de gestion 2018-2022 SWDE et D'ici à 2030, maintenir le Coût-Vérité de Distribution (CVD) en decà de 0,7% du revenu moyen disponible par ménage Wallonie : prolongation de l'objectif

D'ici à 2030, le rapport entre l'augmentation du prix de 35 Déclaration de Politique Régionale

Part représentée par le CVD (Coût-vérité de distribution) dans le budget des ménages wallons

Augmentation du prix de l'eau (CVD et CVA) et taux d'inflation par année

D'ici à 2030, il faut tendre vers l'utilisation de 100% 36 des moyens alloués chaque année au Fonds Social de l'Eau (FSE) pour les interventions dans le paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement

l'eau (CVD et CVA) et l'inflation ne doit pas dépasser

1 et ce pour chaque année, signifiant que le prix de

Plan de Sortie de la Taux d'utilisation du FSE pour chaque Pauvreté

D'ici à 2030, pour les masses d'eau de surface : • 27 masses d'eau doivent atteindre le très bon état écologique

 153 masses d'éau doivent atteindre le bon état écologique

• 25 masses d'eau doivent atteindre le bon potentiel écologique

19 masses d'eau doivent atteindre le bon état chimique

D'ici à 2030, pour les masses d'eau souterraine :

• 2 masses d'eau doivent atteindre le bon état chimiaue

37 PGDH II (objectifs de Part des masses d'eau dont l'état écologique 2021 reportés à 2027) est très bon

100% des cours d'eau de surface et des eaux souterraines doivent 38 avoir une concentration en nitrate par litre d'eau de maximum 25 mg par litre d'eau, c'est-à-dire que 100% des sites de contrôles doivent se situer dans les classes « bon » (entre 5 et 25 mg/l) ou « très bon » (moins de 5 mg/l)

collectives devrait être égal à 100%

Directive Nitrate 91/676/EEC via PGDA III

Concentration des matières azotées dans les cours d'eau wallons

D'ici à 2030, le taux d'équipements en stations d'épuration 39

91/271/CE pas de temporalité en Wallonie

européenne Taux d'équipements en stations d'épuration

D'ici à 2030, le taux d'exploitation en eau de la Wallonie 40 a une valeur inférieure ou égale à 5% et ce pour chaque année.

Proposition issue de l'analyse wallonne.

WEI+ (Water Exploitation Index) de la Wallonie

- 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation









totale

- D'ici à 2030, diminuer la proportion de ménages wallons 41 Nouvel objectif issu de Précarité en situation de précarité énergétique totale pour atteindre l'analyse wallonne D'ici à 2030, atteindre 23,5% de la consommation brute 42 Plan wallon Energie Climat énergétique issue d'énergies renouvelables en Wallonie
- D'ici à 2030, réduire de 23% la consommation énergétique 43 de la Région Wallonne par rapport au niveau de 2005 (soit un objectif d'atteindre 117.8 TWh)
- brutes en recherche et développement doivent atteindre 3% du PIB wallon
- Entre 2020 et 2030, augmenter de 16,7 % la productivité 45 des ressources (i.e. le rapport entre le produit intérieur brut et la consommation intérieure de ressources en Wallonie), ce qui implique un découplage absolu entre l'évolution du PIB et celle de la consommation de matières premières
- D'ici à 2030, diminuer de 25 % la demande directe en 46 Stratégie Circular Wallonia DMI et DMC en Wallonie matières (DMI) et la consommation intérieure de matières (DMC) de la Wallonie par rapport à l'année 2013
- D'ici à 2025, atteindre un taux d'emploi de 68,7% pour 47 les 15-64 ans (taux d'emploi BIT), en ayant l'objectif du plein emploi (75%) en Wallonie pour 2030
- D'ici à 2030, le pourcentage de jeunes wallons de 15 48 Programme national de Indicateur NEET à 24 ans qui n'exercent aucun emploi et ne suivent aucun enseignement, ni aucune formation ne doit pas dépasser 7,8% (Young people Neither in Employment nor in Education or Training (indicateur NEET))

- énergétique Wallonie
- Part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie en Wallonie
- Plan wallon Energie Climat Consommation d'énergie finale totale en Wallonie
- Idem cible 9.5 : D'ici à 2030, les dépenses intérieures 44 Stratégie de Lisbonne Intensité de R&D (% PIB wallon) - Europe 2020
 - Stratégie Circular Wallonia Productivité des ressources (PIB/ DMC) en wallonie

 - Déclaration de Politique Taux d'emploi BIT des 15-64 ans en Régionale Wallonne Wallonie
 - réforme Belgique 2011

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, Idem cible 11.2 : D'ici à 2030, la répartition des parts 49 Vision Fast 2030 Part modale du transport des personnes 9 INDUSTRIE, Innovation et Infrastructur fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure modales (en km parcourus) pour la mobilité des personnes (par km parcouru) en Wallonie régionale et transfrontière, pour favoriser le développement tend vers : 5% pour la marche ; 5% pour le vélo; économique et le bien-être de l'être humain. 10% pour le bus, métro, tram : 15% pour le train et en mettant l'accent sur un accès universel, à 60% pour la voiture un coût abordable et dans des conditions d'équité D'ici à 2030, la répartition des parts modales (en tonnes*km) 50 Vision Fast 2030 Part modale du transport de marchandises (par tonnes*km) en Wallonie pour le fret des marchandises tend vers : 7% pour le rail, 18% pour l'eau et 75% pour la route 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite D'ici à 2030, faire progresser le secteur secondaire de 51 Déclaration de Politique Part du secteur secondaire dans la VAB à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement 15 à 20% du PIB wallon Régionale Wallonne à prix courants la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter D'ici à 2030, réduire les émissions de gaz à effet de 52 Directive Européenne Emissions annuelles de gaz à effet de les industries afin de les rendre durables, par serre de 43 % par rapport à 2005 pour les secteurs 2018/410 serre du secteur industriel en Wallonie une utilisation plus rationnelle des ressources couverts par le SEOE (ce compris le secteur industriel) et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses movens 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner Idem cible 8.2 : D'ici à 2030, les dépenses intérieures 53 Stratégie de Lisbonne Intensité de R&D (% PIB wallon) les capacités technologiques des secteurs industriels brutes en recherche et développement doivent atteindre 3% - Europe 2020 de tous les pays, en particulier des pays en du PIB wallon développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030. 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, 54 Intitulé de la cible Revenus par décile de la population progressives que les revenus des 40 % les que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population wallonne plus pauvres de la population augmentent plus augmentent plus rapidement que le revenu moyen régional, rapidement que le revenu moyen national, et et ce de manière durable ce de manière durable

000	Intitule oble ONL	Objectly Children	Nuner de	Solitice of the collins	SUN TRUCE TO SELL TO SUN TRUCKET
	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race,	D'ici à 2030, doubler le nombre de p annuellement dans le cadre des dispositifs de first » en Wallonie	ersonnes relogées 55 type « housing	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Nombre de personnes relogées dans le cadre de dispositifs de type « Housing First » en Wallonie
	de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	D'ici à 2030, atteindre un taux d'emplo issues de l'immigration de 0,86% par rapport général en Wallonie	des personnes 56 au taux d'emploi	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Taux d'emploi BIT des 20-64 ans Taux d'emploi BIT des personnes nées dans des pays Non-EU28 (20-64 ans)
	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	D'ici à 2030, maintenir l'indice de Gini inférieure ou égale à 0,25	à une valeur 57	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de Gini en Wallonie
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Atteindre 55 000 logements sociaux rénovés 2030	entre 2019 et 58	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Nombre de logements sociaux rénovés annuellement en Wallonie
	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être	Idem cible 9.1 : D'ici à 2030, la répa modales (en km parcourus) pour la mobilii en transports publics tend vers : 10% 15% pour le train	é des personnes	Vision Fast 2030	Part modale du transport des personnes (par km parcouru) en Wallonie
	accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	D'ici à 2030, il est au moins attendu offre structurante composée de lignes rapides et desservant chaque commune de Wallonie passage par heure et par sens de 6h au samedi sera prioritairement développée e lisible et (ii) dans les pôles, les niveaux référence se situent entre 4 et 8 bus par sens dans les cœurs de Ville et bus en périphérie de 6h à 22h du l	(réseau Express) a raison d'un 20h du lundi t/ou rendue plus de service de par heure et entre 2 et 4	Stratégie Régionale Mobilité	Information à prendre auprès du TEC
		D'ici à 2030, la fréquence de demi-heure le réseau structurant (réseau Express)	sera visée sur 61	Stratégie Régionale Mobilité	Information à prendre auprès du TEC
	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	ldem cible 15.3 : D'ici à 2030, réduire des terres non artificialisées à 6 km²/an O km²/an d'ici 2050	la consommation 62 et tendre vers	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Superficie artificialisée supplémentaire par an en Wallonie

000 01	Tallule Cible ONL	Objects Number Objects	de	Sauce Cobjectife	SUN Processes of the Collection of the Collectio
	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité	D'ici à 2030, réduire les émissions de SO ₂ dans l'air de 65% par rapport à 2005	63	Plan wallon Energie Climat 2030	Émissions de SO ₂ en Wallonie
	de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	D'ici à 2030, réduire les émissions de NOx dans l'air de 60% par rapport à 2005	64	Plan wallon Energie Climat 2030	Émissions de NOx en Wallonie
		D'ici à 2030, réduire les émissions de COV dans l'air de 31% par rapport à 2005	65	Plan wallon Energie Climat 2030	Émissions de COV en Wallonie
		D'ici à 2030, réduire les émissions de NH ₃ dans l'air de 14% par rapport à 2005	66	Plan wallon Energie Climat 2030	Émissions de NH ₃ en Wallonie
		D'ici à 2030, réduire les émissions de PM _{2,5} dans l'air de 43% par rapport à 2005	67	Plan wallon Energie Climat 2030	Émissions de PM _{2,5} en Wallonie
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	D'ici à 2030, réduire d'au moins 30 % le gaspillage alimentaire des ménages wallons par rapport à 2013	68	Plan Wallon des Déchets - Ressources	Quantité de déchets organiques ménagers par habitant en Wallonie
CO		D'ici à 2030, réduire au minimum les quantités totales d'emballages ménagers de 7,3 kg/habitant par rapport à l'année 2013	69	Plan Wallon des Déchets - Ressources	Quantité totale d'emballages ménagers par habitant en Wallonie
	12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	D'ici à 2030, la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets municipaux passent à un minimum de 60 % en poids (et de 65% en 2035)	70	Directive EU 2018/850	Quantité de déchets municipaux (en tonnes) préparé en vue du réemploi et du recyclage en Wallonie
	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	D'ici à 2030, atteindre une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50 % par rapport à 2019	71	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Quantité de déchets incinérés par an en Wallonie
	100yougo ot in rounionion	D'ici à 2030, faire passer la production moyenne d'ordures ménagères brutes en Wallonie au moins sous la barre des 100 kg/hab.an	72	Stratégie Circular Wallonia	Quantité moyenne d'ordures ménagères brutes en kg/habitant par an en Wallonie
	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	D'ici à 2030, 100% des marchés publics passés en Wallonie comprennent des clauses éthiques, sociales et/ou environnementales	73	Plan d'actions Achats publics responsables	Part des marchés publics respectant des clauseséthiques, sociales et/ouenvironnementales

00g C/2	Talitule Cible ONU	Objectify the Mallonie	etir e	Source de	Sun Indicate objects do
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles lié	Pour la période 2020-2030, la moyenne du nombre de victimes de catastrophes naturelles pour 100.000 personnes en Belgique doit être inférieure à 1,97	e 74 s	Bureau Fédéral du Plan	Victimes de catastrophes naturelles pour 100.000 personnes
		Entre 2022 et 2030, la moyenne des pertes économiques directes annuelles dues aux catastrophes est limitée à 0,1% du PIB wallon		Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Pertes économiques directes dues aux catastrophes (en % du PIB wallon)
	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	D'ici à 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport au niveau de 1990	e 76	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Émissions annuelles de gaz à effet de serre en Wallonie
		D'ici à 2030, chaque commune wallonne, seule ou en groupe participe à la convention des maires	, 77	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Part des communes wallonnes ayant ratifié la convention des maires
14 VIE AQUATQUE	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	D'ici à 2030, l'ensemble des masses d'eau atteint au moins le "bon état" en matière de concentration en orthophosphates		AGW relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau	Eutrophisation des cours d'eau en Wallonie
		D'ici à 2030, les eaux de surface wallonnes respectent les normes de qualité environnementales européennes	t 79	AGW relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau	Micropolluants dans les eaux de surface en Wallonie
15 VE TERRESTRE	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	D'ici à 2030, les sites naturels protégés représentent 5% du territoire wallon	6 80	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	Superficie des sites naturels protégés désignés en Wallonie
	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	D'ici à 2030, un label de certification de gestion durable doit avoir été attribué à 100% des forêts publiques et 50% des forêts privées en Wallonie	e 81 t	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part des forêts privées et publiques walonnes qui détiennent une certification de gestion durable

000	Ciple Ciple ON	Objects Malante	Numer of the collectify	Salt Co Society	Sun la contra de la contra del la contra del la contra del la contra de la contra del la contra de la contra de la contra de la contra del la contr
	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Idem cible 11.3 : D'ici à 2030, réduire des terres non artificialisées à 6 km²/an O km²/an d'ici à 2050		Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Superficie artificialisée supplémentaire par an en Wallonie
	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées	D'ici à 2030, au moins 30 % des espèce: protégés qui ne présentaient pas un état d'é doivent obtenir d'ici 2030 le statut d'é afficher une tendance nettement positive	favorable en 2020 ob	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	État de conservation des espèces et des habitats en Wallonie
	eť prévenir leur extinction	D'ici à 2030, mettre en place une prot toutes les forêts primaires et anciennes en Wallonie.	ection stricte de 84 encore présentes	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	Part des forêts anciennes publiques et privées disposant d'un statut de protection en Wallonie
	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	D'ici à 2030, réduire d'au moins 50 % le et d'établissement des espèces exotiques (Projet de Cadre Mondial de la Biodiversité	Part des espèces exotiques envahissantes naturalisées et faisant l'objet d'observations occasionnelles sans se reproduire dans la nature en Wallonie
16 PAIX JUSTIC ET INSTITUTI EFFICACES	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	D'ici à 2030, ne pas recenser de nouve pris en charge pour raison de maltraitance de SOS-Enfants par rapport à l'année p pour chaque année ultérieure	par les services	Intitulé de la cible	Nombre de nouveaux cas d'enfants pris en charge en Wallonie pour raison de maltraitance par SOS-Enfants
	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	D'ici à 2030, le niveau atteint par l'inc wallon dans les institutions politiques ne structurellement inférieur à 34,29%, à savo 2018	peut pas être	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de confiance wallon dans les institutions politiques
		D'ici à 2030, le niveau atteint par l'indi du fonctionnement de la démocratie ne peut pas é inférieur à 46,82%, à savoir le niveau é	tre structurellement	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de satisfaction wallon du fonctionnement de la démocratie
	16.7 Faire en sorte que le processus de prises des décisions soit souple, ouvert à tous, participatif et représentatif à tous les niveaux	D'ici à 2030, la performance relative de rapport à la moyenne des autres régions de (UE27) doit être aussi bonne qu'elle ne pour l'indice de gouvernance, soit atteindre	l'Union Européenne l'était en 2021	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de gouvernance wallon